

Saint-Etienne, le 27 JAN. 2017



**Affaire suivie par :**  
**François DELORME**

Direction de l'Assainissement et des Rivières  
Service Rivières, gestion des crues  
Tél : 04 77 34 53 82  
Fax : 04 77 34 53 99  
Courriel : francois.delorme@saint-etienne-metropole.fr

**Monsieur le Directeur Départemental**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES**  
**TERRITOIRES DE LA LOIRE**  
**Service Aménagement Planification**  
**A l'attention de Stéphane ROUX**  
**et Daniel PANCHER**  
**2 Avenue Grüner - CS 90509**

**42007 SAINT-ETIENNE CEDEX 1**

**Référence :** 2017/DAR/099526/MS

**Objet :** gestion des eaux pluviales de Saint-Etienne Métropole

Monsieur le Directeur Départemental,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au PPRNPI du Gier, vous avez souhaité des informations complémentaires quant à la politique de gestion des eaux pluviales de Saint-Etienne Métropole.

En effet, le Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales conduit en 2014-2015 sur le territoire de la Communauté Urbaine a permis de définir des objectifs homogènes à l'échelle du territoire permettant de participer à la réduction des risques d'inondation.

Aussi les principes généraux de ce schéma ont été approuvés par délibération en mars 2016. Aujourd'hui, les règles établies dans ce contexte sont appliquées par anticipation à toute demande d'urbanisme instruite par les services de la collectivité.

Cependant, il est prévu de préciser les zonages eaux pluviales par commune dans le cadre de la territorialisation des objectifs du schéma et de proposer une délibération en mars 2017 en vue d'une enquête publique ce printemps et d'une approbation avant l'été 2017.

Les services de Saint-Etienne Métropole restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, mes salutations distinguées.

**Frédéric PAREDES**  
Directeur général adjoint

